

7004

2

REGISTRE DES NAISSANCES

A

POUR LES NAISSANCES

dans l'arrondissement d'état civil de *Trey*.

LE DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

déclare

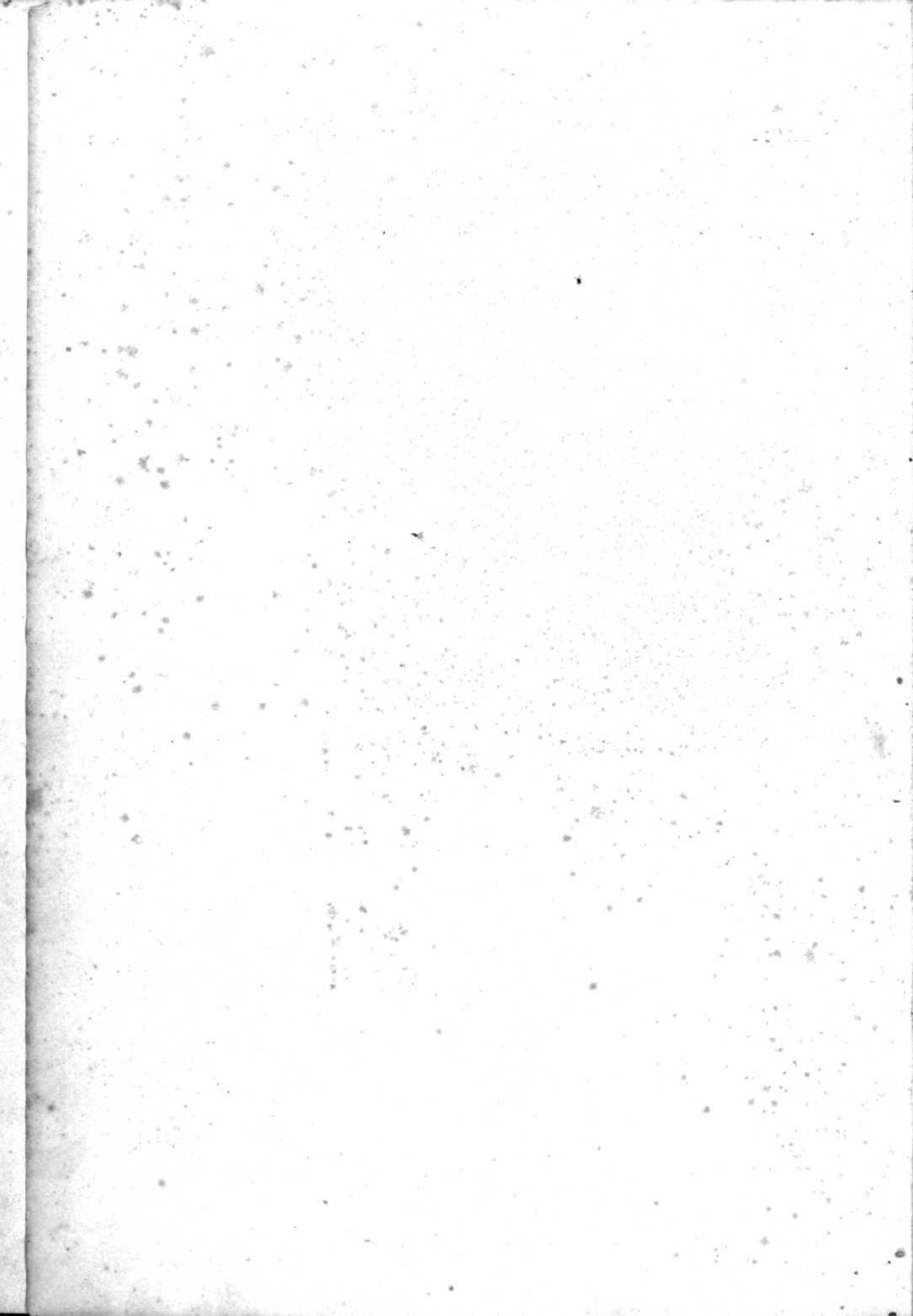
que le présent registre renferme *deux cents* pages.

Lausanne, le *16 janvier* 1899.

Le Chef de service du Département,

L. Faure





N^o 1.

Jacquet
Rosa Elise

Le vingt janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf à _____ heure minuit _____ minutes du _____
est _____ née à uz Granges sous Crey, hameau de Crey
Jacquet Rosa Elise _____ fille légitime _____
de Jacquet Cyprien Emile _____ Profession: agriculteur
de Granges de Résin, Siboung domicilié à uz Granges sous Crey
et de Emma Estoppey née Schneider _____
de Crez, _____

Inscrit au présent registre le vingt deux janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf _____ sur la déclaration de Emile
Jacquet père de l'enfant nouveau né. _____

Confirmé après lecture faite:

Emile Jacquet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de
l'état civil de Bumont

J. Magnian

N^o 2.

Estoppey

Le vingt cinq janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf à deux heures _____ minutes du matin
est mort-né à uz Granges sous Crey _____
Estoppey _____ fils légitime _____
de Beât Estoppey _____ Profession: Cantonnier
de Crez _____ domicilié à uz Granges sous Crey
et de Elise née Goumaz _____
de Sédilles _____

Inscrit au présent registre le vingt six janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf _____ sur la déclaration de Beât
Estoppey père de l'enfant _____

Confirmé après lecture faite:

Beât Estoppey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

J. Magnian

N° 3.

Estopprey
John Oscar

Le dix Mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf à trois heures _____ minutes du soir
est _____ né aux Granges sous Crey _____
Estopprey John Oscar _____ fil _____ légitime _____
de Estopprey Armand _____ Profession: agriculteur
de Crey _____ domicilié à Granges sous Crey
et de Clairie née DeCrouday _____
de Crey _____

Inscrit au présent registre le douze Mai _____
mil huit cent quatre-vingt- dix-neuf sur la déclaration de Armand
Estopprey père de l'enfant nouveau-né, _____

Confirmé après lecture faite:

Armand Estopprey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué _____

J. Magnien

N° 4

Schwander Rosa

Le sixe tout _____ mil huit cent quatre-vingt-
six-neuf à onze heures _____ minutes du matin
est _____ née à Crey _____
Schwander Rosa _____ fil le légitime _____
de Schwander Friedrich _____ Profession: agriculteur
de Langnau Berne domicilié à Crey _____
et de Marie Constance née Mändly _____
de Pétrin Fribourg _____

Inscrit au présent registre le neuf tout _____
mil huit cent quatre-vingt- six-neuf sur la déclaration de Friedrich
Schwander père de l'enfant nouveau-né, _____

Confirmé après lecture faite:

Friedrich Schwander

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Langnau,J. Magnien

N^o 5
 Movioli
 Louise Elise Ida

Le seize août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix-neuf à trois heures trente _____ minutes du matin
 est _____ née à ux Granges sous Brey hameau de Brey
Movioli Louise Elise Ida _____ fil le légitime _____
 de Movioli Paul _____ Profession: terrassier
 de Almé province de Bergame domicilié à ux Granges sous Brey
 et de Giulia née Quarti _____
 de Villa d'Almé _____

Inscrit au présent registre le seize août _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf sur la déclaration de Paul
Movioli père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite:

Movioli Paul

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à la chancellerie
 d'Etat à Lausanne

J. Magniaux

N^o 6.
Grangnet

Le treize Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix-neuf à onze heures _____ minutes du soir
 est marc né à ux Granges sous Brey _____
Grangnet _____ fil le légitime _____
 de Grangnet Jacques César _____ Profession: terrassier
 de Ventigny, Tribourg domicilié à ux Granges sous Brey
 et de Philomène Céline née Lingy _____
 de Francoe, Tribourg _____

Inscrit au présent registre le quatorze Septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf sur la déclaration de Jacques
César Grangnet père de l'enfant _____

Confirmé après lecture faite:

Grangnet César

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué _____

J. Magniaux

N° 7.

Caillet Sophie Adrienne Madeleine Le seize Septembre mil huit cent quatre-vingt-
six neuf à neuf heures minutes du matin
est née à Brey

Caillet Sophie Adrienne Madeleine — fil le légitime —
de Caillet Henri Profession: agriculteur
de Brey et de Maracon domicilié à Brey
et de Marie Louise née Caillet
de Brey et de Maracon

Inscrit au présent registre le seize Septembre
mil huit cent quatre-vingt- six neuf sur la déclaration de Henri
Caillet père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:

Henri Caillet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communicé à l'officier de
l'état civil de Faléziens

J. Magniaux

N° 8.

Chevalley Térina Alice Le vingt trois Septembre mil huit cent quatre-vingt-
six neuf à cinq heures minutes du matin
est née à Brey

Chevalley Térina Alice — fil le légitime —
de Chevalley Henri Profession: maréchal
de Champeuroz domicilié à Brey
et de Alice née Fallon
de Mollondins

Inscrit au présent registre le vingt cinq Septembre
mil huit cent quatre-vingt- six neuf sur la déclaration de Henri
Chevalley père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:

Henri Chevalley

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communicé à l'officier de
l'état civil de Combermont le 13

J. Magniaux

N^o 9.
Estoppey Cédar

Le un Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf à neuf heure et rente _____ minutes du soir

est _____ né à Arrey _____

Estoppey Cédar _____ fil et légitime _____

de Estoppey Maurice Emile _____ Profession: agriculteur

de Arrey _____ domicilié à Arrey _____

et de Syda née Nicod _____

de Granges _____

Inscrit au présent registre le mois Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf sur la déclaration de Estoppey
Maurice père de l'enfant nouveau-né _____

Confirmé après lecture faite:

Estoppey Maurice

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué _____

J. Magnan

N^o 10.
Curchod Annie -
Valentine, Marie, Alice

Le cinq Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix neuf à sept heure et quinze _____ minutes du soir

est _____ né(e) à Arrey _____

Curchod Annie Valentine Marie Alice _____ fil le légitime _____

de Curchod Edouard Henri Emmanuel _____ Profession: Pasteur

de Laudanne Crisbier, Dommarin _____ domicilié à Arrey _____

et de et Soliez le Grand, Curchod _____

de Laudanne Crisbier Dommarin et Soliez le Grand _____

Inscrit au présent registre le Sept Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix neuf sur la déclaration de Edouard Henri
Emmanuel Curchod père de l'enfant nouveau-né, _____

Confirmé après lecture faite:

Em. Curchod
Pasteur

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué aux officiers de l'état civil
de Laudanne, Dommarin et de Soliez le Grand

J. Magnan

N° 11.

Pittet

ConstanceLe cinq Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf à trois heures _____ minutes du matinest _____ né(e) à Brey _____Pittet Constance _____ fils légitime _____de Pittet Constant _____ Profession: agriculteurde Signeux _____ domicilié à Brey _____et de Anna née Cornamustaz _____de Brey _____Inscrit au présent registre le sept Octobre _____mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf sur la déclaration de ConstantPittet père de l'enfant nouveau-né, _____

Confirmé après lecture faite:

Constant Pittet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de l'état civil J. Magniaux
de Villars.

N° 12.

Bardet

Emile AlfredLe vingt sept Novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf à deux heures _____ minutes du soirest _____ né à Brey _____Bardet Emile Alfred _____ fils légitime _____de Bardet Jules Édouard _____ Profession: maréchalde Villars le Grand _____ domicilié à Brey _____et de Marie née Fallon _____de Mollondin _____Inscrit au présent registre le vingt huit Novembre _____mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf sur la déclaration de Jules ÉdouardBardet père de l'enfant nouveau-né, _____

Confirmé après lecture faite:

Jules Bardet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à l'officier de
l'état civil de ConstantineJ. Magniaux

N°

Le numéro 12 à la page 6 et celui mil huit cent quatre-vingt-
 de la dernière ins~~cription~~ exception faite ~~minutes de~~ dans l'année
 1899, les ~~deux~~ deux doubles du présent registre sont
 conformes ce que nous certifions fil légitime
 Trey le 31 décembre 1899. Profession: L'officier de l'état civil
J. Magniaux
 domicilié à J. Magniaux

*à l'inst. de l'ancien 1900
 Magniaux 1899*

Un double a été remis le 9 janvier 1900 à
 Inscrit au présent registre le L'autorité Cantonale en
 mil huit cent quatre-vingt exécution de ~~sur la déclaration~~ l'article 2 de la loi.
 Trey le 9 janvier 1900. L'officier de l'état civil
J. Magniaux
 Confirmé après lecture faite: _____

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué

N°

Le _____ mil huit cent quatre-vingt-
 à _____ heure _____ minutes du
 est né à _____
 fil légitime
 de _____ Profession : _____
 de _____ domicilié à _____
 et de _____
 de _____
 Inscrit au présent registre le _____
 mil huit cent quatre-vingt- _____ sur la déclaration d _____

Confirmé après lecture faite :

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué